AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné à l'effet que le Conseil municipal statuera sur une **demande de dérogation mineure** au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi 19 décembre 2022 à 19H00, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club Nautique.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention du greffier, et ce, avant le 13 décembre 2022.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

Situé au 1881, chemin Tour-du-Lac Nord et désigné par le numéro de lot 3 514 805 dans le cadastre du Québec.

Permettre le maintien du bâtiment principal à 2.59 mètres alors que les normes réglementaires autorisées sont de 3 mètres, et permettre le maintien du cabanon à 0.35 mètres alors que la norme réglementaire est de 1 mètres de la ligne latérale telles que décrites au Règlement de zonage numéro 314-14

Donné à Lac-Sergent, le 10e jour du mois de novembre 2022.

Vincent Rolland
Directeur général & greffier

Certificat de publication

Je, soussigné, Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 10 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 novembre 2022.

Vincent Rolland, directeur général & greffier